



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

DECISION N° CNIGP/LR/STG 2024/01

La Directrice de l'INAO,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.642-17 à L.642-21 et R.642-33 et R.642-34,
Vu l'avis émis par le comité national des indications géographiques protégées, labels rouges et spécialités
traditionnelles garanties de l'Institut national de l'origine et de la qualité lors de sa séance du 12 octobre 2023,

Décide :

1) L'Association « Miels des Hauts-de-France » est reconnue en qualité d'organisme de défense et de gestion
pour l'IGP « Miel de tilleul de Picardie ».

Fait le,

18 MARS 2024

Carole LY

INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL CEDEX
France
TEL. + 33 (0)1 73 30 38 00
www.inao.gouv.fr